

AVIS

A l'occasion des élections fédérales du 20 octobre 2019, les bureaux seront ouverts selon les horaires suivants :

au **Bouveret** (nouveaux locaux de l'Administration, place de la Gare)
aux **Evouettes** (salle Tauredunum)

samedi	19 octobre 2019	de 19h00 à 20h00
dimanche	20 octobre 2019	de 10h30 à 11h30

En cas de scrutin de ballottage :

<i>samedi</i>	<i>2 novembre 2019</i>	<i>de 19h00 à 20h00</i>
<i>dimanche</i>	<i>3 novembre 2019</i>	<i>de 10h30 à 11h30</i>

Au bureau de vote

Veillez vous munir impérativement de la feuille de réexpédition.

Vote par voie postale

L'enveloppe de transmission postée avec la feuille de réexpédition **dûment signée** doit parvenir à la commune au plus tard le vendredi précédent le scrutin (18 octobre 2019).

Vote par dépôt

L'enveloppe de transmission, avec la feuille de réexpédition **dûment signée**, est déposée dans l'urne prévue à cet effet au bureau communal selon les horaires suivants :

lundi, mardi et jeudi	de 10h00 à 11h30	et de 15h30 à 17h00
mercredi	de 10h00 à 11h30	et de 15h30 à 18h30
vendredi	de 10h00 à 11h30	

En cas de scrutin de ballottage, les enveloppes pourront être déposées jusqu'au jeudi 31 octobre à 17h00, le vendredi 1^{er} novembre étant un jour férié.

ATTENTION

- **Les enveloppes déposées dans la boîte aux lettres du bureau communal seront considérées comme nulles.**
- **Une enveloppe de transmission par personne :** chaque votant doit utiliser sa propre enveloppe de transmission. Il n'est pas possible de regrouper des envois de plusieurs votants dans une seule enveloppe.

Port-Valais, le 23 septembre 2019

Administration communale